

Duel Jospin - Chevènement

IL Y A UN RÉPUBLICAIN
DE TROP DANS CE PAYS

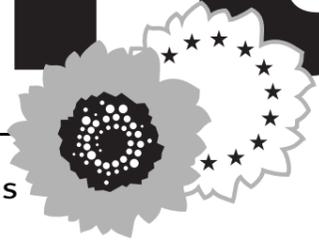
Dessin Charlie-Hebdo



Vert

CONTACT

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS



575
bis

DU 9 AU 15
SEPTEMBRE
2000

7 FRANCS
1,06 EURO

Conseil national interrégional (CNIR) de Larnas - 26 et 27 août 2000

Compte-rendu des décisions

Corse
Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Larnas les 26 et 27 août 2000, affirme son soutien total à la démarche qu'a engagée le premier Ministre en concertation avec les élus de l'Assemblée de Corse, afin de construire un avenir de dignité et de paix pour la Corse (...)

Le Cnir condamne l'ensemble des actes de violence qui se sont produits avant et depuis la mise en œuvre du processus, ces actes pouvant mettre gravement en cause cette démarche (...)

Par ailleurs, le Cnir réaffirme le souhait que soit mise en œuvre une nouvelle décentralisation allant dans le sens d'une plus grande autonomie donnée aux Régions, et dans l'optique d'une concertation large des différents mouvements régionalistes.

Conflit Israël/Palestine

Sur le conflit Israël/Palestine, Les Verts se sont toujours engagés sur la base d'une Résolution non violente des conflits (RNCV). Le Cnir rappelle les différentes initiatives qui ont réalisées, avec d'autres mouvements : une chaîne humaine entre l'Ambassade d'Israël et la Délégation Générale de la Palestine (DGP) à Paris ; la création du Forum pour une Paix Juste et durable au Moyen-Orient-FPJM (durant la guerre du Golfe) ; la plénière sur la RNCV aux Journées d'été de Saumur en 1992 (bien avant Oslo), avec Maxim Ghilan (Rédacteur en Chef de la revue Israël/Palestine), Ilan Halévy (représentant de l'OLP auprès de l'Internationale Socialiste) ; la rencontre d'une délégation des Verts avec Yasser Arafat lors de sa venue à Paris, le débat au cours d'une réunion du Cnir à Paris entre l'ambassadeur d'Israël et Leïla Shahid représentante de la DGP, etc. Le Cnir rappelle que les Verts ont

appuyé le processus enclenché à Oslo. Par ailleurs, suite à la rencontre de camp David entre Y. Arafat et E. Barak, et quelque soient les difficultés rencontrées, avant même la réunion des 2 et 3 septembre prochains à Evian entre les ministres des affaires étrangères de l'UE, qui devraient ou non avaliser l'auto-proclamation de l'État palestinien, le Cnir tient à réaffirmer son total appui pour l'aboutissement d'une paix juste et durable entre israéliens et palestiniens. Cette paix doit principalement reposer sur :

- les résolutions 242 et 338 (évacuation des territoires occupés) du Conseil de sécurité de l'ONU ; le retour et/ou l'indemnisation des réfugiés ; la limitation, le contrôle et la conversion des industries d'armement ; la co-souveraineté sur Jérusalem ; le règlement juste du problème de l'eau ; la dénucléarisation de la région, par la signature du traité CTBT ; la libération des prisonniers militaires et politiques...

Le Cnir demande la reconnaissance par la France et l'UE de l'Etat palestinien dès sa proclamation.

Responsables de commissions

Commission Énergie

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Larnas les 26 et 27 août 2000, valide la candidature d'Alain Dorange comme responsable de la commission Énergie.

Commission Mer et Littoral.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Larnas les 26 et 27 août 2000, valide la candidature de Jean-Paul Declercq comme responsable de la commission Mer et Littoral.

Commission Espéranto

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Larnas les 26 et 27 août 2000,

valide la candidature de Roch Jullien comme responsable de la commission Espéranto.

Motions diverses

Droit de vote

Le Conseil national interrégional (...) conscient qu'il n'y a pas de véritable démocratie sans une citoyenneté égale pour tous :

- rappelle son attachement aux principes d'une citoyenneté de résidence dissociée de la nationalité ;

- affirme que, au-delà de la première étape que constitue le vote aux élections locales, les Verts sont partisans, à terme, de l'extension du droit de vote et d'éligibilité pour tous les résidents étrangers à toutes les élections (municipales, cantonales, régionales, nationales, européennes) et à toutes sortes de référendums.

Droit de vote, suite

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Larnas les 26 et 27 août 2000 :

- déclare que le débat sur le droit de vote des résidents étrangers est toujours d'actualité, que les Verts ne pouvant se limiter au seul vote symbolique de l'Assemblée Nationale, s'associent à toutes les actions prises par les collectifs "Même sol, même droit, même voix" et "un résident, une voix" ;

- déclare que les Verts feront de ce débat un thème central lors de la campagne pour le référendum sur le quinquennat sec ;
- demande aux porte-parole nationaux, député(e)s, secrétaire d'Etat et ministre Verts de faire pression sur le gouvernement pour qu'il mette à l'ordre du jour du Sénat le débat sur le droit de vote des résidents étrangers ;

- demande aux député(e)s européens d'appuyer la proposition d'inclure le droit de vote des résidents étrangers dans la Charte européenne des droits fondamentaux, en faisant signer et ratifier la Convention n°144 du 5 février

1992 du Conseil de l'Europe.

La Haye

Les objectifs du protocole de Kyoto sont très insuffisants au regard des réductions d'émissions qui sont nécessaires pour ramener les concentrations de gaz à effet de serre à un niveau qui évite le risque de conséquences catastrophiques (...)

Néanmoins, ce protocole constituera un premier pas important si, à la Conférence de La Haye, un accord est signé qui oblige les pays signataires à diminuer leurs émissions sans pouvoir recourir à des échappatoires. Aussi, les Verts soutiennent-ils les revendications des ONG de protection de l'environnement regroupées au sein du Climate Action Network. (...)

Sur ces bases, le Cnir mandate le CE pour que Les Verts participent à la mobilisation menée par les ONG de protection de l'environnement et de développement à l'occasion du sommet de La Haye, en particulier en cofinçant les départs de bus.

Les Verts rappellent leur position (Cnir du 18 juin 2000 - motion diverse 5) : ils sont contre la possibilité de mise en place d'un marché des droits à polluer dans le cadre du Plan de lutte contre l'effet de serre, à quelque niveau que ce soit.

Motions d'urgence

Centrale du Blayais

Le Conseil National Interrégional des Verts, réuni les 26 et 27 août 2000 à Larnas,

Considérant la précarité et la dangerosité de la centrale du Blayais qui cumule : une erreur flagrante de conception, stigmatisée récemment dans le rapport parlementaire demandé après l'accident du 27 décembre 1999, des rejets dangereux permanents, régulièrement dénoncés par les associations de défense de l'environnement, une accumulation "d'incidents" qui inquiètent légitimement les

populations alentour ;

Et considérant que les accords Verts-PS sur le nucléaire n'ont pas été suffisamment respectés par le Parti Socialiste ;

Exige la fermeture de la Centrale du Blayais, comme le demande le réseau national "Sortir du Nucléaire" dont les Verts font partie ; (...)

Extradition d'Ira Einhorn

Ira Einhorn, ancien activiste hippie-il, et l'un des symboles de la beat génération des années 70, a été condamné par contumace par la cour suprême de Pennsylvanie à la prison à vie, pour l'assassinat de sa femme Holly Madux. Parce qu'il a toujours nié ce crime et se sentait victime d'un procès partisan, organisé sous la pression d'une véritable hystérie médiatique, Ira Einhorn libéré sous caution, a fui les Etats Unis en 1981, et finit par s'installer en France en 1993. Il y est arrêté 4 ans plus tard et, après avoir essayé deux refus, le procureur de Philadelphie s'est tourné vers la cour de Cassation de Bordeaux qui a rendu en mai 1999 un avis favorable à l'extradition d'Ira Einhorn "à condition que la peine de mort ne soit pas requise, ni exécutée si elle était prononcée." (...)

Le Conseil national interrégional des Verts réuni les 26 et 27 Août 2000 à Larnas, considérant qu'il n'existe pas aujourd'hui suffisamment de garanties pour qu'Ira Einhorn, s'il était extradé vers les Etats Unis, obtienne un jugement équitable dans l'Etat de Pennsylvanie, demande à Lionel Jospin de surseoir à sa décision d'autoriser l'extradition d'Ira Einhorn vers les Etats-Unis, tant qu'une telle garantie n'aura été totalement acquise, constitutionnelle au droit américain. (...)

Quinquennat - Referendum

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Larnas les 26 et 27 août 2000,

1. Regrette que la procédure de révision de la Constitution, à

l'initiative du Président de la République et du Premier ministre, et qui donnera lieu à un référendum le 24 septembre, se limite à diminuer la durée du mandat présidentiel de sept ans à cinq ans. (...)

2. Les Verts regrettent donc tout particulièrement que les députés aient cédé aux oukases du Président de la République en renonçant à amender le projet de loi de révision constitutionnelle. En refusant d'adopter tous les amendements déposés par les députés Verts, permettant notamment de renforcer les pouvoirs du Parlement, ils ont pris le risque de présenter cette révision constitutionnelle comme réalisée pour convenances personnelles et non pour moderniser réellement les institutions.

3. Le Cnir rappelle que Les Verts ont toujours dénoncé le caractère présidentieliste de la Vème République, qui pollue la vie démocratique et "présidentialise" l'ensemble de la vie politique. Pour cette raison, Les Verts soutiennent les initiatives permettant de diminuer le caractère monarchique de la Vème République, telles que la diminution de la durée du mandat présidentiel.

4. Les Verts considèrent que le référendum du 24 septembre n'a de sens que comme opportunité d'ouvrir un véritable débat sur les institutions françaises, et, plus largement, européennes, que comme un premier pas ouvrant un large chantier de refonte de ces institutions.

5. Dans ces conditions, les Verts considèrent qu'il y a des raisons pour appeler à voter "OUI" et des raisons pour appeler les électeurs à détourner le référendum ou à voter blanc. Les Verts ne donneront donc aucune consigne de vote et laisseront leurs adhérents et électeurs se déterminer en toute conscience. En revanche, ils refusent de se joindre au camp du "NON" et de l'abstention.

6. En tout état de cause,

SUITE PAGE SUIVANTE ...

Conseil national interrégional (CNIR) de Larnas - 26 et 27 août 2000

... SUITE DE LA PAGE 1

Les Verts utiliseront la campagne du référendum pour porter leurs propositions devant l'opinion publique, et mèneront campagne dans ce cadre sous le label : "Pour une VIème République dans une Europe fédérale".

7. Ils présenteront bien sûr dans ce cadre des propositions plébiscitées par l'opinion publique, bloquées par la Constitution actuelle, et sur lesquelles les socialistes s'étaient précédemment engagés : la diminution du cumul des mandats, et l'introduction d'une dose de proportionnelle dans le scrutin législatif (voir notamment l'accord Verts-PS de 1997). Ils rappelleront la nécessité d'un statut de l'élu et l'exigence du droit de vote aux élections locales pour les résidents étrangers.

8. Une réforme des institutions doit donc avoir pour objectif de renforcer la démocratie et pour cela de :

- limiter les pouvoirs personnels (maire, président des Conseils généraux, président des Conseils régionaux, Président de la République) ;
- de redonner de réels pouvoirs aux différentes assemblées, dont l'Assemblée nationale, tout en transformant le Sénat ;
- de permettre la représentation de toutes les couches sociales et toutes les familles politiques respectueuses de la démocratie en introduisant une représentation proportionnelle ;
- de donner le droit de vote à tous les résidents français comme étrangers ;
- de favoriser l'expression citoyenne notamment par l'intermédiaire de référendums d'initiative populaire.

9. Plus largement, les Verts présenteront leurs orientations pour une VIème République, présentées ci-joint, autour de cinq grands axes :

- réformes constitutionnelles (rôle de l'exécutif, du législatif, du judiciaire) ;
- insertion dans une Europe

fédérale ;

- démocratie sociale ;
- développement durable et VIème République ;
- décentralisation allant dans le sens d'une France fédérale dans une Europe fédérale.

Le Cnir mandate le Collège Exécutif pour préparer des documents permettant de relayer ces propositions dans le cadre de la campagne du référendum et organiser des initiatives sur ces questions, en lien avec les États Généraux de l'Écologie Politique (EGEP), pour relayer ces propositions entre septembre et décembre.

Procès de Foix

Tous à Foix le 5 septembre 2000 ! Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Larnas les 26 et 27 août 2000, soutient complètement l'action des Verts ariégeois contre les semences transgéniques le 2 juin 1999 à Gaudiès. (...)

Le Cnir appelle à une mobilisation massive, d'autant plus indispensable que, depuis plusieurs mois, des tentatives répétées d'introduction de semences polluées aux OGM sont faites pour tester la résistance du gouvernement. En ce sens, la mobilisation sera un test, même si la date est évidemment moins facile que celle du 30 juin.

Le Cnir appelle chacun à soutenir moralement et financièrement les Verts ariégeois : moralement : en envoyant une lettre personnelle au juge pour revendiquer la solidarité avec l'action ; financièrement :

chèques à l'ordre de Les Verts
09/OGM (à Jean Pierre BATY,
HLM Lespinet, 09000 FOIX)

Reversements

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Larnas les 26 et 27 août 2000, :

- constate que le reversement est appliqué pratiquement par tous les députés européens, sauf Daniel Cohn-Bendit ;
- mais constate également qu'à

part Yves Cochet, il n'a pas été mis en place par les députés à l'Assemblée Nationale début 2000 comme convenu ;

- demande à Daniel Cohn-Bendit, Guy Hascoët, Jean-Michel Marchand, Noël Mamère, Marie-Hélène Aubert, de régulariser leur situation et d'effectuer ce reversement au plus tard le 1er octobre 2000. Faute de quoi les sanctions prévues dans ce cas leur seront appliquées ;

- demande la transparence sur l'état actuel des reversements des députés français, députés européens et ministres. Pour le prochain Cnir, il sera inclus dans le document de séance un document sur lequel sera porté l'ensemble des reversements des députés nationaux et européens, et des ministres, mois par mois, depuis le 1er juin 1997.

Agrément intérieur

Un nouveau délit est inscrit dans la grille de sanctions annexée à l'agrément intérieur : " participation à une action coordonnée de personnes constituant une tentative d'entrisme ". Les sanctions applicables à ce délit seront identiques à celles prévues pour " organisation d'actions contre la position des Verts "

Contraception

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Larnas les 26 et 27 août 2000,

1. réaffirme sa volonté de voir prolongé le délai légal de l'IVG de dix à douze semaines et attendent de leurs députés qu'ils défendent cette position dans le débat parlementaire ;

2. demande qu'un matériel national soit élaboré par les commissions Femmes et Santé pour faire entendre les positions des Verts lors du débat parlementaire ;

3. demande que soit assurées dans les lycées et collèges des séances d'information-débat sur la sexualité et sur les méthodes de contraception, assurées par

des équipes qualifiées, notamment du Planning et des médecins - à raison de 2 h par trimestre dans les classes de 4° et 3° ;

4. demande que parallèlement au maintien de la poursuite de la formation de spécialistes en Gynécologie Médicale, soit renforcée la Formation Médicale Continue des médecins généralistes en matière de gynécologie médicale, prévention et contraception, et que soit favorisée leur participation aux activités des équipes de Planning Familial ;

5. demande que soit décidé le remboursement intégral du Norlevo ainsi que d'une pilule générique de 3° génération, pilule souvent prescrite parce qu'efficace et ayant peu d'effets secondaires, et un meilleur remboursement du stérilet.

6. que ces pilules et la contraception d'urgence puissent être délivrés aux mineures sans autorisation parentale.

Accueil des handicapés

Vu les conditions d'accueil des militant-e-s handicapé-e-s à Larnas ;

- Vu l'impossibilité d'autonomie pour l'hébergement, la restauration, l'accès à la quasi totalité des lieux de réunions ; et malgré le rapport de la visite de Guy Marimot, responsable de la Commission, envoyé aussi bien à Vacantiel qu'au Secrétariat National ;

- Vu que suite à ces obstacles certain-e-s militant-e-s ont dû renoncer, raccourcir ou interrompre leur séjour à Larnas ;

(...) Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Larnas les 26 et 27 août 2000, décide qu'à l'avenir aucun site pour des rencontres nationales ne sera choisi sans l'information préalable et l'accord de la Commission Handicap.

Refondation sociale

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Larnas les 26 et 27 août 2000, constate

la nécessité d'une refondation sociale démocratique.

(...) C'est donc d'une réforme de fond dont l'arrangement démocratique qui a prévalu depuis une cinquantaine d'années doit faire l'objet. Cette réforme doit faire l'objet d'un débat national auxquelles participeront toutes les parties concernées (partenaires sociaux, usagers de leurs accords, chômeurs par exemple, et l'Etat, garant du processus).

Une table ronde les réunissant doit être organisée par l'Etat dès la rentrée car aujourd'hui la rencontre entre les partenaires sociaux ne suffit plus à reconstruire la légitimité du paritarisme.

Les propositions issues du débat devront faire l'objet d'une sanction par le suffrage universel. Le débat doit permettre de :

- poser les jalons de la garantie pour tous de l'accès aux droits fondamentaux à l'emploi, aux revenus mais aussi à la représentation dans ses différentes activités ;

- redonner du corps à la représentation démocratique et fixer des critères de représentativité stables et universels ;

- inventer un droit d'initiative quand aucune réponse n'est fournie à un problème donné ;

- repenser les conditions de la négociation sociale, et le paritarisme, et dire les conditions de son contrôle démocratique ;

- alimenter les réflexions sur une sixième République qui ne considère plus le social comme assurance, ou pire assistance, mais comme une déclinaison de la volonté politique et sa mise en œuvre au quotidien.

(...) Pour leur part, Les Verts agiront pour inscrire dans la constitution les principes qui permettront d'affirmer les droits fondamentaux mais aussi pour faire évoluer le corpus législatif. En ce qui concerne la négociation, ils sont favorables à la sanction des accords par le suffrage universel, au niveau pertinent.

En ce qui concerne la gestion des organismes de protection sociale, elle doit être mieux contrôlée. Cela implique l'élection des représentants par tous les ayant-droit potentiels sur des listes auxquelles ne pouvaient candidater que les personnes immédiatement concernées (cotisants ou usagers représentés sur listes de leurs associations ou syndicats).

Épargne salariale

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Larnas les 27 et 28 août 2000, rappelle son opposition à la mise en place de plans d'épargne salariale de long terme, et ce d'autant plus qu'ils seraient exonérés de cotisations sociales. (...)

Nos députés se prononceront donc contre la proposition de

CALENDRIER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2000

• Samedi 23 septembre : date limite de remise au secrétariat national des textes pour l'AG (motions d'orientations, motions ponctuelles et contributions).

• Dimanche 15 octobre : réunion du CNIR.

• Dimanche 29 octobre, de 9 h à 18 h : Assemblée générale décentralisée par région.

• Samedi 11 et dimanche 12 novembre : Assemblée fédérale à Toulouse.

PPEVS contenu dans le projet de loi gouvernemental présenté par Laurent Fabius, si l'exonération de charges sociales est maintenue.

Les Verts demandent :

- que toutes les formes d'épargne salariale existantes soient soumises à cotisation sociale ;

- que le gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires pour maintenir la parité de niveau de vie existant entre actifs et retraités, acquis de trente années de développement du système par répartition, qui risque d'être mis en cause à terme par la capitalisation.

Les Verts rappellent qu'ils sont pour la suppression de l'impôt fiscal en général et des mesures pour les investisseurs institutionnels étrangers en particulier. C'est en effet la principale incitation pour eux à investir en France.

D'autre part, le Cnir se félicite des mesures favorisant l'investissement dans l'économie solidaire mais les trouve trop timides. Il demande donc, si le PPVS est amendé dans un sens acceptable, l'augmentation du taux réservé à l'économie solidaire, à 33 %, sur l'ensemble des systèmes d'épargne salariale.

Par ailleurs, il demande que des mesures financières incitatives soient appliquées à l'épargne des ménages et aux placements financiers des entreprises pour les réorienter significativement vers le développement de l'économie solidaire : bonification du rendement, prise en charge totale ou partielle des frais de gestion, prêts bonifiés à taux réduit, livret d'épargne solidaire ou CODEVI solidaire, etc. ■

Le compte-rendu complet des décisions du CNIR est disponible auprès du Secrétariat national

107 avenue Parmentier, 75011 Paris. Tél. 01 43 55 10 01.

Internet : www.verts.imagnet.fr

E-mail : documentation@les-verts.org

vert L'OURS

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS

Rédaction : 107 avenue Parmentier, 75011 Paris
Tél. : 01 43 55 10 01 - Fax : 01 43 55 16 15
E-mail : vcontact@verts.imagnet.fr
Web : http://www.verts.imagnet.fr

Directrice de publication : Janick Moriceau
Directeur de rédaction : Jean-Luc Bennahmias
Secrétaire de rédaction : Erwan Lecœur
Assistante de rédaction, photographe : Julie Bériot
Mise en page : EL
Reporter : Éric Marquis
Dessin de Charlie-Hebdo reproduits avec
l'aimable autorisation de notre excellent confrère

Imprimerie : Presse Pluriel, Paris - Tél. : 01 43 66 71 53
Tirage : 10 000 ex. CPPAP n°68 242 - ISSN 0298-8089
Ont aussi collaboré à ce n° : Régis Édard, Ruffin Mpaika, P Yann Salaun

JE M'ABONNE À **vert**

HEBDOMADAIRE ÉDITÉ PAR ÉCODIF

Abonnement individuel : un an : 200 F
Tarif spécial adhérent des Verts : un an : 150 F
Abonnement institutionnel : un an : 300 F
Chômeurs, étudiants... : un an : 100 F

Les nom, prénom et adresse de nos abonné(e)s sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec Vert Contact, sauf opposition motivée. Dans ce cas, la communication sera limitée au service de l'abonnement. Les infos pourront faire l'objet d'un droit d'accès et de rectificatif dans le cadre légal.

Nom Prénom

N° , rue

Code postal Ville

Tél. Fax

Coupon à renvoyer avec votre règlement par chèque bancaire ou postal (exclusivement) à Vert-Contact, Service abonnement, BP 90, 75961 Paris Cedex 20 - Tél. : 01 43 66 16 05

JE REJOINS

Les Verts

Nom

Prénom

N° , rue

Code postal

Ville

Tél.

Fax

Profession

Coupon à renvoyer (ne pas envoyer d'argent, vous recevrez sous peu un courrier)

Les Verts, service Adhésions - 107 av. Parmentier, 75011 Paris



papier recyclé